

ECHO DU LAVOIR

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS

NUMÉRO

52

Janvier
2023

Préty



*Vie
municipale*



*Préty en
pratique*



*Associations
et loisirs*



Le mot du Maire

Si l'année 2022 s'est déroulée de façon moins contraignante sur le plan sanitaire avec une reprise évolutive mais encore discrète de certaines activités associatives, culturelles et de loisirs, nous n'avons pas été épargnés par d'autres contraintes, cette fois météorologiques. La chaleur et la sécheresse ont empêché la reprise de notre fête communale du 14 août et le feu d'artifice prévu ; les arrêtés successifs sur l'interdiction d'utiliser l'eau, par exemple, nous ont également créé quelques soucis, sans compter sur la vigilance que nous tenions à apporter à nos aînés, à nos écoliers...

Et puis cette guerre ignoble qui a éclaté en Ukraine devrait parfois nous faire penser que nous ne sommes pas les moins privilégiés. En attendant peut-être des jours meilleurs, notre économie est mise à mal par l'inflation et la crise énergétique. Il faut faire face à une gestion de plus en plus compliquée en tous domaines et tenter de satisfaire les administrés... Être élu et décisionnel devient une tâche ingrate, mais à laquelle le souci d'assumer et d'agir au mieux reste une priorité, d'autant plus que des dépenses sont incontournables au gré des impondérables et des exigences souvent décrétées... Je vous laisse donc découvrir les différents articles que chaque rédacteur a pris soin d'écrire pour vous informer et je remercie Carole, Adjointe aux affaires communales et à la communication, et Jennifer, notre Secrétaire de mairie, pour la coordination et la mise en forme de ce bulletin.

Force est cependant de constater, en cette fin d'année 2022, que nous sommes passés du « chaud au froid » et cela n'est jamais bon, ni pour la santé, ni pour le moral. Néanmoins gardons le et restons fidèles à nos engagements et nos responsabilités en tirant vers le meilleur, en prenant plaisir du retour des bonnes choses passées et à venir récompensant l'énergie déployée malgré quelques contestations partisanses ou souvent injustifiées. Croyons en l'avenir, à la pérennité de notre beau village par notre solidarité en œuvrant ensemble de manière constructive dans l'intérêt général.

Bonne année 2023 et que tous mes vœux de santé, réussite et joies vous accompagnent !

Au plaisir de nous rencontrer.

*Xavier IOOS,
Maire de Préty,
Président du SIVOS.*



Sommaire



Page 4

Vie municipale

- Note de synthèse concernant l'exécution des budgets 2022
- Circulation dans le village
- L'Agence Postale Communale
- Emploi saisonnier
- Stop aux déjections canines!
- Urbanisme
- PLUi
- Forêt de Préty
- Affouages
- Natura 2000
- Cimetière
- Nouveaux artisans
- FEUILLET VOLANT :
 - SDIS71
 - Communauté de Communes Mâconnais-Tournugeois



Page 11

Préty en pratique

- Horaires de la Mairie / Agence postale / "Remblai" communal
- Etat-civil 2^{ème} semestre 2022
- Hommages aux défunts
- Repas, colis et chocolats des "Ainés"
- SIVOS de Lacrost-Préty

Page 15

Associations et loisirs

- Label Villes et Villages Fleuris
- Octobre Rose
- Illuminations et décorations de Noël
- Calendriers et informations des associations



Page 22

Souvenir de Prétron...

- Morceau d'histoire par M. Jean RAVAT (suite et fin)

Page 24

Rétrospective 2022



Photos : Olivier REMANDET / Associations Prétronnes / Carole BOULAY / Jennifer ACHAT

Conception : Carole BOULAY / Jennifer ACHAT



Note de Synthèse concernant L'exécution des budgets 2022

(au 30/11/2022)

Budget communal Principal :

Section de Fonctionnement :

Dépenses prévues comme votées par le Conseil Municipal 417 929,91 € réalisées 291 173,46 € soit 69,67 % des prévisions.

Recettes prévues comme votées par le Conseil Municipal 417 929,91 € réalisées 406 726,72 € dont report recettes de 20 924,78 € soit 97,32 % des prévisions. Le report positif (exercice 2021) de 20 924,78 € sera opéré en fin d'exercice.

Section d'Investissement :

Dépenses prévues comme votées par le Conseil Municipal 127 505,92 € réalisées 96 918,42 € dont 91 727,26 € (dont 50 000 au titre de l'emprunt FCTVA) au titre des remboursements emprunts.

Recettes prévues 127 505,92 € réalisées 93 226,03 € dont 54 968,00 € au titre de la FCTVA (Fond de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée).

En recettes, en fin d'exercice, un virement de la section de fonctionnement sera comptabilisé, comme prévu au budget prévisionnel approuvé par le Conseil municipal.

Budget communal d'Assainissement :

Section de Fonctionnement :

Dépenses prévues comme votées par le Conseil Municipal 50 002,59 € réalisées 40 605,88 € soit 81,20 %.

Recettes prévues 50 002,59 € réalisées 42 165,46 € soit 84,33 %. Le report du résultat positif de 2021 soit 8 160,31 € sera opéré en fin d'exercice.

Section d'Investissement :

Dépenses prévues comme votées par le Conseil Municipal 139 762,51 € réalisées 29 195,19 €.

Recettes prévues 139 762,51 € réalisées 68 255,10 €. En fin d'exercice sera comptabilisé le résultat positif 2021 de 71 507,08 €.

Ces résultats le sont à titre provisoire et à la date indiquée.

L'enchaînement des résultats, selon la réglementation en vigueur, entre les deux sections des budgets, sera opéré en fin d'exercice. Les résultats feront l'objet d'une présentation et d'une analyse lors d'un Conseil Municipal au 1^{er} trimestre 2023.

Denis MONEGAT,
Adjoint, en charge des affaires Economiques et Financières.

Circulation dans le village



Suite aux plaintes répétées sur les excès de vitesse constatés et pour améliorer encore la sécurité des usagers, des riverains, ... Il est nécessaire de réglementer la vitesse dans le centre bourg.

Par arrêté en date du 22/12/2022, **TOUTE L'AGGLOMERATION CENTRALE DE PRÉTY PASSE A 30Km/h.**
Vous trouverez tous les détails dans l'arrêté suivant et consultable en mairie :



République Française
Département de Saône-et-Loire

COMMUNE DE PRÉTY

ARRÊTÉ AR_2022_134, portant

Instauration d'une "Zone 30" dans l'agglomération de Prétty

Le Maire de Prétty,

- Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des collectivités locales;
Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;
Vu le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.25 et R 413.1
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;
Vu l'instruction interministérielle, 4eme partie « Signalisation de prescription »
Vu l'arrêté AR_2021_103 portant instauration de vitesse réglementée et de « Cédez le passage » ;

Considérant que pour améliorer la sécurité des usagers, des riverains et pour compléter les aménagements routiers réalisés dans l'agglomération de Prétty, il est nécessaire de réglementer la vitesse dans le centre bourg.

A R R Ê T E

ARTICLE 1 : Une zone 30 est étendue dans l'agglomération de Prétty sur un périmètre englobant les rues suivantes :

- Par l'entrée Nord-Ouest
 - Rue Bourgeoise à partir de l'intersection avec la rue du Champ Berger
 - Rue du Champ Berger
 - Place de l'église (intersection rue Bourgeoise, rue de la Résistance et rue du Platane)
 - Rue de la Résistance
 - Rue du Platane
 - Rue Faubourg Saint-Nicolas
 - Rue du Château
- Par l'entrée Est
 - D476 Route de Pont-Seille à partir de l'intersection avec la Rue Marbot
 - Rue du foyer rural
 - D176 Rue de la Montée et rue de la Vallée, d'après la signalisation en place

ARTICLE 2 : Cet arrêté annule et remplace toute disposition antérieure

ARTICLE 3 : Les dispositions définies par l'article 1^{er} prendront effet dès la mise en place de la signalisation réglementaire, assurée par les services techniques de Prétty.

ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Prétty

ARTICLE 6 : Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Dijon dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 7 : Monsieur le Maire de la commune de Prétty
Monsieur le Commandant du groupement de gendarmerie de Mâcon
Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Tournus
Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour extrait certifié conforme



Fait à Prétty, le 22 décembre 2022.

Le Maire, Xavier IOOS.



A retenir : En accord avec la Gendarmerie, **des contrôles routiers et notamment de vitesse** seront effectués régulièrement.

Xavier IOOS,
Maire de Prétty

LES SERVICES POSTAUX A L'AGENCE POSTALE COMMUNALE DE PRETY :

- Tout affranchissement manuel (lettre et colis)
- Vente de timbres-poste à usage courant
- Vente d'enveloppes et de prêts à poster
- Dépôt d'objets et de lettres recommandés affranchis ou pré affranchis

Pour Info :

Les paiements peuvent être effectués en espèces, par chèque et par carte bancaire (possibilité d'effectuer des paiements « sans contact »).

L'agence postale est munie d'un terminal de paiement qui vous permet de retirer de l'espèce si vous êtes munis d'une carte de crédit de la Banque Postale.

Pensez à vous munir de votre chéquier ou de votre carte de retrait et d'une pièce d'identité pour les retraits et les dépôts d'espèces.

Quelques chiffres :

	Cumul année 2021	Cumul année 2022	Variation
Total des ventes et affranchissement	1 900 €	3 900 €	+ 105,26%
Dépôt et retrait d'objet	380	758	+ 99,47%

Lucie BOIREAU,
Responsable de l'Agence Postale Communale.

Agent saisonnier

Comme annoncé dans le Flash Info de juillet 2022, Monsieur Thierry VOIR continuera d'effectuer des missions de renfort et/ou remplacement, d'ores et déjà planifiées pour l'année 2023.

Cette décision a été prise par l'ensemble du Conseil municipal par délibération portant sur la **création d'un emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité.**

La dépense engagée sera prévue au budget, ce qui permettra de limiter les charges imprévues.

Nous remercions M. VOIR pour sa disponibilité et son engagement auprès de la commune.

Le Conseil municipal.



STOP AUX DÉJECTIONS CANINES sur l'espace public !

La loi sur les déjections canines stipule :

Pour des raisons sanitaires, **les crottes de chien sont interdites sur les trottoirs, les voies publiques, les espaces verts et de jeux publics réservés aux enfants.**

En effet, les déjections canines sont responsables de nombreux désagréments visuels, olfactifs et sanitaires.

Elles sont également impliquées dans la dégradation du cadre de vie et des espaces verts et peuvent être la cause de chutes ou de glissades.



Le Conseil municipal.



Urbanisme

Depuis le 01/01/2022, les demandes d'urbanisme sont reçues en Mairie en version papier, *mais également via le Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU)*.

Pour rappel : lien de connexion sur le site de la mairie de Préty, onglet « Urbanisme ».

Les dossiers sont ensuite instruits par les services du Grand Chalon, puis examinés au regard du Règlement National d'Urbanisme par la Direction Départementale des Territoires et, le cas échéant, par les services de l'UDAP de Saône-Et-Loire (ABF).



Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

Le 7 juillet 2022, le conseil communautaire du Mâconnais-Tournugeois a arrêté un projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal [PLUi]. Ce document est le fruit de plusieurs années de travail et de réflexion autour d'un projet commun aux 24 communes de la Communauté de Communes du Mâconnais Tournugeois. Il traduit les principes d'aménagement pour les 10 à 15 prochaines années.

Cet outil règlementaire a vocation à fixer les règles de construction et d'occupation des sols, applicables au territoire couvert par notre CCMT.

Ce document n'est pas définitif et n'a pas encore la valeur d'un document d'urbanisme. Il pourra être amendé jusqu'à son approbation définitive, envisagée pour la fin d'année 2023.

Actuellement, la CCMT réceptionne les avis des personnes publiques associées que sont : l'Etat, la Région Bourgogne Franche-Comté, la Chambre d'Agriculture, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre des Métiers et de l'artisanat, l'Autorité Environnementale...

Vous pouvez consulter l'ensemble de ces documents sur le site de la CCMT à l'adresse suivante : <https://maconnais-tournugeois.fr/plan-local-durbanisme-intercommunal/>

Si vous voulez réagir et émettre un avis sur ce document, une enquête publique sera organisée au premier trimestre 2023. Des permanences auront lieu sur tout le territoire du Mâconnais Tournugeois.

Gérard DOUSSAU,
Adjoint en charge des affaires d'Urbanisme et d'Ecologie



Forêt de Préty



ENTRETIEN - SAUVEGARDE des BOIS et FORET de PRETY

Fin 2021 l'exploitation de grumes (chênes et frênes) et de bois « Energie » dans les parcelles 10 et 11 (*Bois Bouget*) ont permis une rentrée d'argent substantielle pour la commune d'environ 15 000 €, déduction faite des frais liés à l'exploitation (Facture bucheron + frais ONF : environ 5 500 €).

En 2022, L'ONF a marqué les parcelles 12 et 13 (*Bois Bouget*) pour une exploitation de grumes et à nouveau de bois Energie pour 2023.

En ce qui concerne les travaux d'entretien de la forêt, nous avons veillé à réduire au maximum le coût des interventions de l'ONF en demandant à notre agent technique, Olivier REMANDET, de réaliser certains travaux, de broyage en particulier, ...

J'ai moi-même participé avec les agents techniques (MM. REMANDET et VOIR), à la confection de trois ponts pour permettre l'accès aux parcelles 10 et 11 précitées, à la grande satisfaction générale.

Pour information, M. Romain GAIFFE, technicien de l'ONF, qui avait, entre autres, en charge la forêt de Préty depuis 12 ans, a été remplacé en début d'année 2022, par M^{me} Amandine RÉMY, Responsable du secteur Chalon-Est ; M. GAIFFE qui nous remercie d'un partenariat enrichissant vient de quitter l'ONF pour « apporter son expérience au profit de la forêt privée ».

Alain PINARD,
Conseiller municipal, Délégué à la gestion des Bois et Forêt.



Affouages



Le concept : L'affouage communal, défini dans le code forestier, est proposé **aux seuls habitants de la commune** afin qu'ils bénéficient de bois de chauffage pour leurs besoins domestiques personnels.

Les personnes souhaitant en bénéficier doivent en faire la demande en mairie, tous les ans, avant une date buttoir fixée en Conseil municipal qui vote également le coût de l'affouage.

Chaque affouagiste se voit attribuer un lot après un tirage au sort qui fait suite au partage de la coupe dans la parcelle déterminée par l'ONF au préalable.

L'exploitation se fait sur pied par les affouagistes **sous les directives réglementées** de l'ONF **et sous la responsabilité** du Conseiller municipal délégué aux Bois et Forêts et de l'Agent technique qui passent régulièrement dans nos bois.



La saison 2021-2022, **10** affouagistes se sont vu attribuer des lots de 80 branches dans la parcelle 27 (*Bois Bouget*) mais aussi des têtes de chênes et frênes dans la parcelle 11 ; quelques têtes de chênes et frênes ont été vendues par l'intermédiaire de l'ONF à un exploitant de Lacrost.

Pour la saison 2022-2023, le nombre d'affouagistes est passé de **10 à 16** sur la parcelle 27 pour 12 lots, ainsi que 4 lots (couloirs d'exploitation) dans les parcelles 12 et 13 sur proposition de l'ONF. Chaque lot compte 70 branches et a été tiré au sort en fin de comptage. Le partage a été suivi du traditionnel repas des affouagistes.

Nous souhaitons que se poursuive cette dynamique des affouages, chère aux Prétrons.



Natura 2000

Contrat forestier NATURA 2000 (création d'un îlot de sénescence).

Un projet de sauvegarde « Ilot d'arbres sénescents » mis en place par l'ONF et NATURA 2000 se concrétise avec dans un premier temps la **pose d'un panneau informatif**, puis le marquage des arbres retenus. Ce dispositif fait l'objet d'une **subvention d'un montant total de 22 711,92 €** en 2024. Elle servira au projet d'investissement de nouvelles plantations pour un reboisement progressif ...

Ce projet vise à améliorer la biodiversité en favorisant le développement de vieux bois et en augmentant la quantité de bois mort, par la mise en place d'un îlot de sénescence (arbres disséminés). Dans cet îlot, les arbres sélectionnés ne feront l'objet d'aucune sylviculture sur une durée de 30 ans et pourront ainsi continuer de croître au-delà de leur diamètre d'exploitabilité.

Le projet concerne la parcelle forestière communale cadastrée 000 AI 0010. La surface concernée par le contrat est estimée à 60,92 ha, regroupant 201 arbres éligibles : arbres d'intérêt biologique (présence de fissures, cavités, branches mortes, ...) ou arbres de gros diamètres.

Alain PINARD,
Conseiller municipal,
Délégué à la gestion des Bois et Forêt.

Nouveaux artisans

Les « BARWOODEUR »

Nous sommes allées à la rencontre de 2 jeunes associés fort sympathiques, Alexandre BERTRAND et Théo MAIRE, dont l'entreprise est installée sur notre commune, 2 route de Cuisery, depuis Juin 2022.



De formation ingénieur, leur concept est le travail du bois (contreplaqué issu de peuplier français ou européen) avec découpe et gravure laser.

Alliant dessin en 3 D, technologie laser et artisanat, leur travail passe de la conception à la fabrication de tous les produits, y compris la plupart de leurs machines utilisées au quotidien, tout ceci dans une démarche éco-responsable.

Des designs et produits pour la décoration et l'aménagement des espaces intérieurs en passant par la conception d'objets uniques à la moyenne série, ils mettent leur savoir-faire avec réactivité, au service des particuliers mais également des commerçants et producteurs locaux pour leur fournir des produits en bois de grande qualité dans une démarche innovante avec une vente directe aux particuliers et une expédition à travers toute la France et un début prometteur en Europe.

Nous vous invitons à visiter leur site :
www.barwoodeur.com



Carole BOULAY, Béatrice FELIX
Adjointes au Maire
et Marie-Claude GRESSARD
Conseillère municipale

« PRÉTY CHARCUTERY »

Micro-entrepreneur, monsieur Claude PAOLOZZI, installé 6, impasse du Cul de Sac, propose des produits de charcuterie 100% artisanale, sans aromes artificiels, fabriqués à base de porc fermier issu de notre département (terrines diverses, saucissons à cuire, jambon persillé, andouillettes, lard séché, saucisses sèches, ...).

Plusieurs formules de distribution sont proposées :

- Livraison
- Marchés
- Points de retrait
- Plateformes
- Retrait sur place

PRETY CHARCUTERY
Claude PAOLOZZI
6, impasse du Cul-de-Sac
71290 PRETY
06.79.35.73.09
pretycharcutery@gmail.com



Xavier IOOS et Carole BOULAY
Maire et 1^{ère} Adjointe.

Le Conseil municipal souhaite la bienvenue à nos nouveaux artisans



Préty en pratique

Horaires

Mairie

Lundi de 14h à 18h30
Jeudi de 09h à 12h

Agence Postale Communale

Lundi de 14h à 18h30
Mardi de 09h à 12h
Jeudi de 08h30 à 12h
Vendredi de 09h à 12h

Arrêt des encaissements 10 min avant la fermeture du bureau

"Remblai" communal

Ouvert toute la journée du vendredi au lundi

Tous dépôts sauvages, plâtres, plastiques, mobiliers, palettes, huisseries, verres, fer, etc. interdits seront passibles de poursuites et d'amendes pour les propriétaires incivils.

A retenir



SAUR

URGENCE fuite d'eau uniquement

03.60.56.40.48

INSCRIPTIONS ECOLES

Semaines 16 et 17

- Aux heures d'ouverture du Secrétariat de la mairie de Préty :
 - Lundi 14h - 18h30
 - Jeudi 09h - 12h
- Sur RDV :
 - 03.85.51.06.67
 - mairie@prety.fr



Vous êtes nouvellement inscrit sur les listes électorales ?

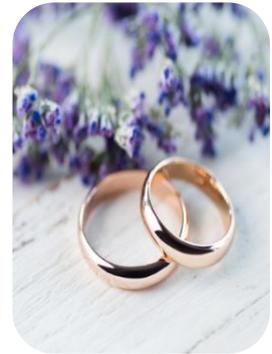
Votre carte d'électeur vous sera déposée dans votre boîte à lettre au cours du 1^{er} trimestre 2023.

**Vous venez d'emménager dans notre village ?
Pensez à votre inscription sur les listes électorales (via le site service-public.fr ou directement en mairie).**



Mariage

TORELLI Sandrine et BAYOUDIA Habib le 06/08



Décès

MARCEAU épouse PAYEBIEN Huguette le 05/10/2022 (87 ans)
CHURLET épouse GEMMA Annie le 15/11/2022 (72 ans)

Hommages



En cette fin d'année dernière, 2 dames du village connues pour leur engagement personnel nous ont quitté après une longue maladie éprouvante.

Au nom de la commune, nous adressons toutes nos sincères condoléances à messieurs Alexandre GEMMA (rue du Platane) et Jean PAYEBIEN (rue du Foyer rural), ainsi qu'à leurs enfants et leurs proches respectifs.

*Gardons le souvenir chaleureux d'Annie GEMMA et Huguette PAYEBIEN.
Qu'elles reposent en paix,*

Repas, colis et chocolats des « Aînés »



Cette année 2022, voit le retour tant attendu du repas des Aînés. Cette journée festive a eu lieu le dimanche 4 décembre à la salle du foyer rural.

Les membres de la commission d'action sociale et les élus ont décoré la salle et les tables pour un décor champêtre et chaleureux. Les convives ont pu se régaler avec des mets confectionnés par le traiteur d'Uchizy, accompagnés de deux musiciens, formant le groupe, duo orchestra.

Une surprise avait été préparé par les élus. Avant le dessert, le tirage d'une tombola offerte aux aînés qui a ravi 12 d'entre eux. De très nombreux lots avait été offert par les commerçants de Tournus.

Le repas s'est terminé vers 19 heures et a permis à chacun de se retrouver, d'échanger, de passer tout simplement un bon moment de convivialité.



Une journée créative pour les aînés a été organisée au mois d'octobre, avec les enfants, des écoles de Préty et Lacrost Qui ont confectionné des étoiles ou des boules qui ont que nous avons laissé dans les colis.



Pour les personnes à partir de 75 ans, n'ayant pas pu ou pas souhaité se rendre au repas, une distribution de colis à domicile a été organisée par les élus. Les colis ont été confectionné par l'entreprise Bourguibox qui propose des produits du terroir Bourguignon.



Et enfin pour n'oublier personne, nous avons distribué 12 boîtes de chocolats à nos aînés qui se trouvent en EHPAD.

Béatrice FELIX,
Adjointe en charge des affaires Sociales et Scolaires
Marie-Claude GRESSARD,
Conseillère municipale.



SIVOS

Le Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS) a été créé en 1996 en parallèle à la création du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) Lacrost-Préty à la rentrée scolaire 1996-97.

Chaque commune est représentée par 5 délégués (3 titulaires et 2 suppléants). A Préty, nous avons : M. Xavier IOOS - Président, M^{me} Béatrice FELIX et M. Loïc COQUIN en titulaires et M^{mes} Carole BOULAY et Delphine BERNARD en suppléants.

Le Budget du SIVOS est constitué, pour majeure partie en fonctionnement, d'une contribution de chacune des deux communes. Il prend en charge notamment le transport scolaire, les salaires des agents, les frais généraux et une participation pour la scolarité de chaque élève.

Tous les ans, les élus votent le budget en faisant en sorte que celui-ci termine à l'équilibre tout en ne pesant pas trop lourd pour les finances de Lacrost et Préty. Les derniers exercices budgétaires ont été mis à rude épreuve avec les achats et les remplacements liés à la COVID.

En 2022, le Président du SIVOS a défendu avec succès le maintien de la 5^{ème} classe et ce malgré un effectif prévisionnel en baisse. Vos élus ont œuvré pour le remplacement des agents malades, soit en cherchant des remplaçants, soit en prenant eux-mêmes la place, ou en dernier recours en cherchant une solution en interne qui puisse permettre le bon fonctionnement du service.

La rentrée de septembre a été marquée par une augmentation du nombre d'élèves, hausse poursuivie après le retour des vacances de la Toussaint.

Pour 2023, le SIVOS va avoir des défis à relever : établir un budget en tenant compte de l'inflation, faire face un nombre accru d'élèves sur la cantine de Lacrost, qui est au maximum de ses capacités, tout cela en veillant au bien-être des enfants qui reste sa priorité.

Nous vous souhaitons à tous une belle année 2023.

Béatrice FELIX, Loïc COQUIN et Carole BOULAY,
Elus au Conseil du SIVOS





Associations et loisirs

Après la crise sanitaire, nos associations ont maintenant repris leurs activités depuis plusieurs mois. Notre commune est riche en associations variées ; Comité des Fêtes, Préty Pierre et Fleurs, Préty Gym, les Amis de L'Irlande, l'Amicale boule, le Sou des P'tits Loups, Préty Patrimoine de Pays, la Diane de Préty, Qi Gong, Zumba, Broderie, sans oublier l'école d'équitation Préty-Cuisery et la Bienfaitante pour nos pêcheurs.

Vous êtes nombreux à vous engager dans la vie associative pour que nous puissions tous nous rassembler et nous divertir tout au long de l'année, mais également à œuvrer pour notre beau village. En ces premiers jours de 2023, le Conseil Municipal se joint à moi pour adresser nos meilleurs vœux de santé, de bonheur et de sérénité à tous les présidents de associations ainsi qu'à l'ensemble de leurs membres.

Pour cette nouvelle année, gardons notre enthousiasme à recréer ces moments conviviaux et à vivre ensemble le présent.

Carole BOULAY,
Adjointe au Maire en charge de la Vie Associative.

Label « Villes et Villages Fleuris »



Le label « Villes et Villages Fleuris » récompense l'engagement des collectivités en faveur de l'amélioration du cadre de vie et la stratégie globale d'attractivité mise en place à travers le fleurissement, le paysage et le végétal. Il prend également en compte la protection de l'environnement et la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité.

Préty est une commune labellisée « 2 fleurs ». Cette récompense, depuis 20 ans maintenant pour notre beau village, a été initiée par le travail remarquable de fleurissement de monsieur Maurice THEVENOT, Président de l'association Préty, Pierre et Fleurs, et de l'ensemble de ses bénévoles.

Les critères de sélection de la Région Bourgogne Franche-Comté continuent d'évoluer ces dernières années. Même si le fleurissement contribue au label, d'autres points d'intérêts sont pris en compte dans la notation comme la préservation et la mise en valeur du patrimoine ou encore la gestion environnementale, ...

Les communes labellisées sont contrôlées tous les 3 ans par le département avec le passage d'un jury qui vient visiter les points d'intérêts en se référant à une grille de critères nationale. Concernant Préty, le prochain passage du jury interviendra en septembre 2023.

Les collectivités peuvent être, selon demande, accompagnées pour le suivi et la définition des projets entrant dans l'évolution et l'amélioration du cadre de vie sur leur territoire.

Grace aux projets en cours (« Ilot de sénescence », plantation d'arbres aux anciennes lagunes, etc.) et ceux déjà réalisés (création de massifs pleine terre, mise en place de ruches, enfouissement des réseaux, réfection des puits, ...), notre village pourra inscrire ses efforts dans la continuité.

Toutes les informations, sur :
www.villes-et-villages-fleuris.com

Carole BOULAY,
Adjointe au Maire.

Le 21/10 dernier, la municipalité a organisé une manifestation dans le cadre d'Octobre Rose, avec un concert offert gracieusement par l'Harmonie de Lacrost.



Grâce au soutien et au dynamisme du Comité des Fêtes de Préty dans l'organisation de cette soirée, la tombola et ses 22 lots, la vente de gâteaux et boissons, les entrées fixées au tarif de 5 euros ont permis de récolter 700 euros au bénéfice de l'Association "**Toujours FEMME**" qui était représentée par une bénévole avec un stand d'accessoires divers.

Une belle soirée sous le signe de la convivialité et de la générosité où les enfants de l'école ont activement participé en chantant avec l'Harmonie.



Nous renouvelons encore nos sincères remerciements à l'Harmonie de Lacrost, au Comité des Fêtes et à tous les participants de cette soirée qui ont contribué à son succès.

Carole BOULAY et Béatrice FELIX,
Adjointes au Maire.

Illuminations et décorations de Noël

Cette année, la commune s'est vu offrir plusieurs bandeaux d'illuminations de Noël par la ville de Tournus, mis en place avec l'aide de monsieur Philippe DROIN.

Ajoutés aux décorations réalisées en grande partie par les agents techniques de Préty, vous avez pu voir votre village sous ses plus belles parures hivernales.

La commune remercie également la famille VIARD pour le don du sapin, que vous avez pu admirer sur la place de l'Eglise.



Carole BOULAY,
Adjointe au Maire.



LE SOU DES P'TITS LOUPS



Une nouvelle année commence pour Le Sou des P'tits Loups et nous tenions à remercier chaleureusement la commune de Préty pour son soutien précieux. Nous nous associons aux vœux qui vous sont adressés et espérons vous voir nombreux lors de nos manifestations qui se dérouleront en 2023.

Épaulés par la participation des enseignants, des personnels de l'école et des services de la mairie, les actions de notre association de parents d'élèves permettent de financer en grande partie les projets des écoles.

Nos enfants bougent alors les parents d'élèves bougent avec eux. Donc à vos agendas ! Après la soirée festive de Noël, c'est le samedi 28 janvier que nous nous retrouverons de nouveau pour danser et faire la fête autour d'une choucroute. Vous pourrez également tenter votre chance au Loto le samedi 11 mars ou chiner à la Brocante le samedi 14 mai. Enfin, la Kermesse est prévue le samedi 24 juin, SAVE THE DATE ! Tout semble réuni pour vivre une belle deuxième partie d'année scolaire !

A très bientôt.

Le Secrétariat du Sou des P'tits Loups.



Municipalité et Comité des fêtes de Préty

Lundi 14 Août :

Fête patronale, feu d'artifice et soirée animée.



COMITÉ DES FÊTES

Renseignements :
03.85.51.20.97

Vendredi 20 janvier : Assemblée générale

Dimanche 05 février : Vente de boudin et boulettes

Dimanche 23 avril : Sortie de printemps

Samedi 17 Juin : Concert Jazz manouche

Samedi 24 Juin : Randonnée nocturne

Lundi 14 Août : Fête patronale

Dimanche 03 Septembre : Sortie vélo

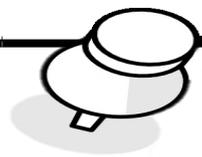
09 - 10 et 11 Septembre : Voyage « Aveyron »

Samedi 04 Novembre : Soirée dansante

Samedi 17 Novembre : Soirée Beaujolais



PRÉTY, PATRIMOINE DE PAYS (P3)



Préty Patrimoine de Pays a deux activités :

- La préservation du petit patrimoine du village :

- recensement des fours à pain, puits (52 répertoriés à ce jour), porches, corniches de toit... dans le but que ces éléments ne tombent pas dans l'oubli et avec l'objectif de les restaurer.

Cet été, le puits de la rue Bourgeoise a été entièrement nettoyé, celui de la Montée partiellement réalisé et en cours de sécurisation.

- recherche d'archives : cartes postales, photos de classe
- toute nouvelle idée serait la bienvenue.

L'association a participé aux journées du patrimoine local et du patrimoine européen.

- Une activité de loisirs créatifs (tous les mardis à partir de 18 h et un atelier mensuel ouvert à tous) qui permet, en outre, de récolter les ressources financières nécessaires à la restauration du petit patrimoine (l'association ne recevant aucune subvention pour ce faire).

L'association a besoin de vous, et si vous vous sentez concernés par ses activités et ses projets, elle sera heureuse de vous accueillir.

Contacts : Sylvie DIDIERJEAN

03 85 32 50 25

guyonnet.jeanmarc@free.fr

Dominique REMY

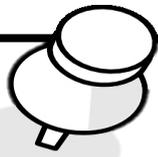
06 70 76 35 32 (laisser un message)

domiremy@msn.com

	Tarifs : 12 à 15€ (adhérents) 15 à 18€ (non adhérents)	K'ARTon et Cie Programme 2022/2023
	Broderie grain d'orge 24 sept. 2022 Journée ou après-midi selon modèle	
	Aquarium de Noël 19 nov. 2022 Après midi	
	Raphia / fil 22 octobre 2022 Journée	
	Origami 10 déc. 2022 journée	
	Trophée 21 janv. 2023 journée	
	Nichoir 25 fév. 2023 journée	
	Décor avec boîte d'oeuf 18 mars 2023 Journée	
	Macramé 29 avril 2023 journée	
	Décor jardin 20 mai 2023 1/2 journée	
	Rotin(cache pot) 17 juin 2023 journée	

Maison des associations - place de l'église PRETY

Contact : S.Didierjean : 03 85 32 50 25
guyonnet.jeanmarc@free.fr



L'AMICALE BOULE DE PRETY

Renseignements et inscriptions :
06.82.05.68.69

ASSEMBLEE GENERALE : 19/02/2022

Jeudi 11 Mai - 13h30 : Challenge Constant - 16 quadrettes vétérans -
Loisir

Samedi 20 Mai - 13h30 : 16 doublettes 3^{ème} et 4^{ème} divisions - Loisir

Dimanche 25 Juin - par poules - 08h : 16 doublettes 3^{ème} et 4^{ème} divisions -
Promotion - Repas prévu à 12H

Vendredi 07 Juillet - 19h00 : Challenge du Conseil Municipal 16
doublettes 3^{ème} et 4^{ème} divisions - Repas

Dimanche 23 Juillet - 13H30 : 16 doublettes mixtes 3^{ème} et 4^{ème} divisions -
Loisir

Mardi 15 Août : MARCHÉ AUX PUCES

Samedi 26 Août - 13h30 : Sociétaires et amis - Tirages au panier

Samedi 02 septembre - 13h30 : Maître Joueur - Sociétaires

Samedi 16 septembre - 11h00 : Phase finale du Championnat DOMINO -
Repas prévu à 12h



PRETY, PIERRE ET FLEURS

Renseignements et inscriptions :
03.85.51.26.03

En 2022, Préty, Pierre et Fleurs c'est :

- 20 bénévoles
- 100 adhérents
- plus de 7 000 plans semés par le Président Maurice THEVENOT, et repiqués en godets avec ses bénévoles, dont :
 - ☞ 4 000 fleurs plantées par l'ensemble des membres de PPF pour fleurir notre commune
 - ☞ 3 090 fleurs vendues aux particuliers

A RETENIR :

- ASSEMBLEE GENERALE : Samedi 18 février 2023 à 18h00 en salle du Foyer rural
- VENTE DE TERREAU : Début Mai (Pour les personnes qui souhaitent en obtenir avant cette date, contacter Maurice THEVENOT au 03.85.51.26.03)
- VENTE DE FLEURS : 2 samedis fin Mai





Présidente : Agnès SERGENT
Vice-présidence : à pourvoir
Trésorière : Jacqueline ALAGUETTE
Vice-trésorier : Philippe MOCHET
Secrétaire : Émilie RENEBON
Vice-secrétaire : Isabelle COLAS

Animatrice : Delphine ALAGUETTE

LES AMIS DE L'IRLANDE 71

Nos contacts :
lesamisdelerlande71@gmail.com
06.12.20.23.53

Cette association créée en janvier 2014 à Vers (71) sous l'impulsion d'Yvonne DONNELLAN-TATRE, d'origine irlandaise, a pour objet de promouvoir la culture irlandaise et de tisser des liens avec la France et, plus particulièrement, avec la Saône-et-Loire. Cela à travers des ateliers de musique et de danse principalement.

Les ateliers ont lieu au foyer rural de Préty, dont le parquet est très appréciable.



La première partie de l'atelier est réservée aux danses de *céili*, danses de bal traditionnelles irlandaises, et la seconde partie est dédiée au *set dancing* qui regroupe des danses nommées « quadrilles » en français. Ils forment un cercle constitué de 4 couples. Chaque danse est divisée en 5 ou 6 parties appelées « figures », sur des musiques de *reel*, *jig*, *polka* ou *hornpipe*. Chaque partie est constituée d'enchaînements de mouvements différents et fixés à l'avance (moulin, chaîne, promenade et bien d'autres).

L'association propose 1 à 2 fois par an des stages dirigés par des professeurs irlandais et plusieurs fois dans l'année nous nous rendons à des *big céili* organisés par d'autres associations de danse irlandaise (Jura, Rhône, Savoie...) où l'on peut pratiquer et mettre à profit l'enseignement reçu. Et pour les plus « accros », des déplacements sont organisés en Irlande, où l'ambiance est particulièrement joyeuse et conviviale, mais aussi dans d'autres pays qui partagent cette passion.



Le 11 février prochain, nous organisons notre « *Céili d'Imbolc* » pour fêter l'arrivée du printemps, bal qui sera animé par le groupe « Hop Corner ». Une initiation aux danses irlandaises sera proposée l'après-midi par Delphine.

Les ateliers ont lieu tous les 10 à 15 jours (les lundis ou mercredis soir) à partir de 19h30. La convivialité et la bienveillance sont au rendez-vous ainsi que de nombreux rires et fous rires...

N'hésitez pas !



AAPPMA LA BIENFAISANTE

ASSEMBLEE GENERALE : Samedi 11 Février 2023 à 09h30 en
salle n°2 du Palais de justice à TOURNUS

Samedi 04 mars : Opération rivière propre en bord de Saône à Tournus

Vendredi 10 mars : Lâcher de truites à l'étang du Ratenalet (80Kg)

Vendredi 24 mars : Lâcher de truites à l'étang du Ratenalet (80Kg)

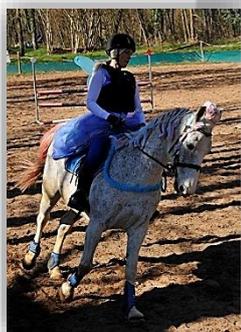
Vendredi 07 avril : Lâcher de truites à l'étang du Ratenalet (80Kg)

Vendredi 21 avril : Lâcher de truites à l'étang du Ratenalet (80Kg)

Concours de pêche

Samedi 21 octobre : Lâcher de truites à l'étang du Ratenalet (80Kg)

Dimanche 11 juin : Puces de la Pêche à Tournus



ÉCOLE D'ÉQUITATION PRÉTY-CUISERY



École d'Équitation
Préty Cuisery

06 82 83 43 62

Dimanche 26 février : Derby-cross

Dimanche 19 mars : Concours Complet d'Équitation (CCE)

Dimanche 14 mai : Derby-Cross

Dimanche 11 juin : TREC

Dimanche 08 octobre : Derby-cross

Dimanche 05 novembre : Concours Complet d'Équitation (CCE)



Fête du Club :
Date à définir courant mai



Pour tout renseignement, contactez Marion COLIN
06.82.83.43.62
equitationpretycuisery@gmail.com

Cette rubrique est ouverte à tous les Prétrons qui souhaiteraient partager des souvenirs et des instants de vie dans notre village

Suite et fin de l'article du bulletin n°51

(...) Les ALLEMANDS : sur ce sujet d'abord une petite anecdote un peu amusante, la suite le sera beaucoup moins.

Suite à l'armistice de juin 1940 la France se trouva coupée en deux : la zone nord occupée par l'armée allemande, la zone sud sous le gouvernement de Vichy. La ligne de démarcation d'orientation approximativement est/ouest passait par Chalon ce qui fait que Préty se trouvait dans la « zone libre » ; ce n'est qu'à partir de mars 1943 que les Allemands envahirent la zone sud dans l'éventualité d'un débarquement en Méditerranée. C'est pour cette raison que Préty, dans un premier temps, fut préservé de l'invasion. Mais un beau jour de 1943 (me semble-t-il) par une très chaude journée d'été ils firent leur apparition ; en fait il ne s'agissait que d'un camion de passage rempli de jeunes militaires qui arrivaient depuis Lacrost par le chemin du bas ; ils s'arrêtèrent près du lavoir du bas du village. Pour se rafraîchir ils ne trouvèrent rien de mieux que mais dans le plus simple appareil. Affolement des femmes en train de laver leur linge elles eurent vite fait de ramasser leurs affaires et de remonter en courant raconter leur mésaventure au village.

Plus tard (en 1944 probablement) il s'était constitué secrètement dans le village un groupe de maquisards. L'un d'entre eux, dans des circonstances que j'ignore, avait été capturé par les allemands, probablement à Tournus. Sous la torture j'imagine et peut-être sous la menace de représailles pour sa famille il avait dénoncé les autres résistants (il avait alors été envoyé en camp de concentration en Allemagne d'où il rentrera vivant à la fin de la guerre).

Pour cette raison, (dont personne ne se doutait), par une belle journée, vers midi, arrivent deux véhicules militaires en haut du village qui stoppent à hauteur de la cave coopérative. Il en sort une escouade de SS habillés de leurs grands cirés noirs caractéristiques qui descendent à pied dans le village et s'enquière dans les premières maisons après un tel et un tel (il s'agissait bien sur des maquisards en question qu'ils devaient espérer trouver chez eux à table à cette heure de la journée). Fort heureusement les personnes recherchées n'habitaient pas en haut du village et pendant que les SS descendent tranquillement la rue de la montée en s'enquérant systématiquement sur les personnes recherchées, par les jardins derrière les fermes, l'information circule et très rapidement tout le monde est prévenu ; les intéressés ont le temps de s'enfuir ou de se cacher, si bien qu'aucun d'entre eux ne sera pris. Parmi eux mon oncle (Roger DEVILLERS, le frère de maman) habite au bas du village. Il travaille à Tournus à l'usine Bardin à l'entrée de la ville et chaque jour rentre chez lui en vélo pour le repas de midi. Il lui arrive fréquemment à cette occasion de passer par le haut du village pour saluer ses parents. Son épouse apprenant la situation par le bouche-à-oreille prend vite quelques habits, saute sur son vélo et part à sa rencontre par le chemin du bas en espérant qu'il arrive par là ; par chance il a pris la bonne route : elle le rencontre vers la fontaine à chagrin ; ainsi prévenu il peut s'enfuir et se réfugier en pleine Bresse dans la famille, à Ménetreuil.

Autre évènement, beaucoup plus grave (peut-être en relation avec le précédent mais je ne peux l'affirmer faute d'informations) concerne le chef de ce groupe de résistants il s'appelait Georges MAZOYER, originaire de Préty mais résidant à Chalon. Dans des circonstances que j'ignore il fut capturé par les Allemands et torturé à mort probablement pour lui faire dénoncer d'autres résistants (il se disait au village qu'il n'avait pas parlé). Lorsque son épouse récupéra sa dépouille elle eut toutes les peines du monde à le reconnaître tellement il était mutilé et défiguré. Il repose dans le cimetière de Préty.

Un autre résistant repose au cimetière de Préty (me semble-t-il) : je le connais sous le nom ou le prénom de Jean Louis. Je crois savoir qu'il était le neveu ou le petit fils de M. DEVERS. Jeune célibataire, il opérait seul dans les rues de Chalon siège d'une importante garnison allemande. Armé d'une mitraillette cachée sous ses vêtements il agressait en plein jour les patrouilles ennemies et avait ainsi abattu plusieurs soldats allemands. Mais un jour, rentrant dans un café où se trouvaient de nombreux militaires l'un d'entre eux le vit dans un miroir en train de sortir son arme et l'abattit sur le champ,

Le SPECTACLE : au début de la guerre nous vivions chez mes grands-parents DEVILLERS à la Montée. Par la suite maman a trouvé un petit appartement au Fourneau dans l'avant dernière maison à la sortie du village.

La rue à cet endroit offre un point de vue magnifique en direction de l'ouest : à vos pieds la prairie, ensuite la Saône ; derrière on devine la voie ferrée puis les premières Collines du Massif Central avec les maisons du Villars : un véritable décor de théâtre ; ne manquaient que les acteurs : ceux-ci ne tardèrent pas à se manifester (et nous étions aux premières loges). En effet après l'invasion de la zone sud par les troupes allemandes la voie ferrée Paris Marseille devint un axe stratégique pour alimenter celles-ci en soldats, armes et munitions. De sorte que nous avons pu assister en véritables spectateurs à d'incessants et violents combats.

Combats terrestres : d'abord fusillades en plein jour ou à la tombée de la nuit entre les maquisards qui venaient dynamiter la voie ferrée (ils se retranchaient ensuite dans les forêts du Villars, de Plottes ou de Chardonnay ...) et les soldats ennemis. Les balles sifflaient et la nuit nous pouvions suivre à l'œil les balles traçantes. Maman craignait les balles perdues et nous faisait vite rentrer ! Un soir, à la tombée de la nuit nous avons vu arriver un maquisard blessé qui avait traversé la rivière à la nage : maman l'a soigné puis dans la nuit nous l'avons vu repartir combat.

Combats aériens : en plein jour, attaque des trains ennemis par des avions de chasse alliés. L'endroit était particulièrement propice : voie ferrée rectiligne sur une longue distance, facile à repérer entre la plaine et les coteaux, A plusieurs reprises l'aviation allemande est intervenue et nous avons assisté à des combats spectaculaires comme on n'en voit qu'au cinéma. Les avions s'affrontaient et se mitraillaient, montaient à la verticale etc.....

Un jour, à la mi-journée, nous avons entendu un énorme grondement qui allait en s'amplifiant ; je pense que tous les prétrons ont dû sortir de chez eux intrigués : le bruit venait du nord et s'amplifiait. Nous avons vu surgir une immense armada (certainement cent peut-être plus) constituée d'énormes bombardiers (des forteresses volantes) ; une impressionnante escadrille qui défilait calmement au-dessus de nous. Elle était entourée de nombreux avions de chasse de protection. Nous les avons vu revenir dans l'autre sens, tout aussi calmement, dans le courant de l'après midi (l'aviation allemande occupée ailleurs n'avait sans doute pas les moyens de s'opposer à cette puissante armada). Nous apprîmes par la suite qu'ils étaient allés bombarder les usines FIAT à Turin. A quelques temps de là nous avons entendu une sourde et violente explosion, après quoi la terre s'est mise à trembler : c'était cette fois les usines Schneider du Creusot qui étaient visées (j'ai appris beaucoup plus tard que ce bombardement avait causé beaucoup plus de dégâts à l'agglomération qu'aux usines).

La LIBÉRATION : en 1944 les troupes allemandes furent repoussées vers le nord par les alliés débarqués en Provence et le gouvernement de Vichy disparut. Il y avait à Préty quelques rares habitants pétainistes convaincus : parmi eux un couple d'un certain âge était actif et bien connu de la population mais respecté car leurs actions avaient surtout un côté humanitaire : en particulier c'est par leur intermédiaire qu'il était possible d'envoyer en Allemagne aux prisonniers quelques petits colis contenant des lainages et un peu de nourriture. Néanmoins ils détenaient le symbole du régime de Vichy : un grand drapeau français affublé d'une francisque sur lequel était écrit « TRAVAIL, FAMILLE, PATRIE ». A la libération j'ai vu cette oriflamme brûlée en public dans la rue du centre.

Le 8 MAI 1945 : C'est la fin de la guerre. Les armées alliées ont envahi l'Allemagne. Nous sommes très inquiets, sans nouvelles de mon papa, prisonnier à Schneidemühl en Prusse orientale, région conquise par les troupes russes. Le 7 mai au soir mes grands-parents RAVAT viennent nous voir après le repas du soir ; à l'ouverture de la porte du logement un miroir pendu au mur tombe et se brise ; ma grand-mère très superstitieuse est effondrée car pour elle cet incident signifie sept ans de malheurs à venir. Prédiction heureusement sans fondements car le lendemain à notre réveil, le prisonnier est bien là, arrivé sain et sauf au petit matin. Dans la confusion il réussit à s'enfuir du stalag et a traversé toute l'Allemagne à pied (je n'ai jamais bien su dans quelles conditions) ! Je serai tout heureux et tout fier, le lendemain, au monument aux morts d'assister à ses côtés, à la cérémonie qui célèbre la victoire.

Là s'arrête mon récit : papa ayant retrouvé son emploi à la S.N.C.F. nous quitterons le village et si j'y suis revenu par la suite s'était pour rendre visite à ma famille.

Recommandation : J'aurai pu évoquer des activités diverses de cette période, qui aujourd'hui ont bien changé, voire disparu : les vendanges, la batteuse, « l'échoillage » (ou effeuillage) du maïs etc., mais ces sujets ont déjà été très bien décrits en 1980 par Georges CARTIER dans un document intitulé « LE PATOIS DE MON POUAI-I », que j'invite toutes les personnes intéressées par la vie du village à consulter.

Jean RAVAT.



*Collecte pour l'Ukraine
13/03/2022
Comité des Fêtes en partenariat
avec la municipalité*



*Cirque « Imagine »
30/04/2022
Comité des Fêtes*



*Concert de gospel
à l'église de Préty
19/06/2022
Comité des Fêtes*



*Kermesse des écoles
25/06/2022
Sou des P'tits Loups*

Rétrospective

2022



*Expo photos pour les écoles et tout public
28/06/2022
Collectif de photographes*



*Réfection d'un tronçon
Route de Fontaine Couverte
Juillet 2022*



*Marché aux Puces
15/08/2022
Amicale « Boules de Préty »*



*Finale du Domino
17/09/2022
Amicale Boules de Préty*



*Spectacle de Noël
13/12/2022
Sou des P'tits Loups*